

Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°158/2025 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoit, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE
Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT,
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne
pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET,
Maïté REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°158/2025 :

*Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, précisant le contenu et les modalités de publicité
et de conservation du procès-verbal, dans des termes identiques pour les communes
Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 novembre 2025,
Le Conseil municipal,
A l'unanimité.*

➤Adopte le Procès-Verbal du Conseil municipal du 18 novembre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers
En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°159/2025 – RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE SERVICE

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maithé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoît, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE
Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT,
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne
pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET,
Maïté REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°159/2025 :

Vu l'article L. 2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu le projet d'une chaufferie à bois et d'un réseau de chaleur qui desservira les sites de l'école
 primaire et maternelle de la Renardière, le gymnase, la salle des fêtes, la médiathèque, la résidence
 autonomie et le collège,*

*Considérant l'étude de faisabilité qui a permis à la Commune de s'assurer de la faisabilité
 technique et juridique du projet.*

*Vu la décision du Maire n°039/2024 en date du 14 avril 2024 attribuant le marché de maîtrise
 d'ouvrage pour la mise en place d'un réseau de chaleur à la société WEPO.*

*Vu la délibération n°009/2025 du 21 janvier 2025 adoptant le projet de création d'une chaufferie
 bois et d'un réseau de chaleur urbain sur la commune de La Suze sur Sarthe et attribuant le marché
 de maîtrise d'œuvre au groupement AKAJOULE.*

*Considérant qu'il convient d'adopter un règlement de service précisant le cadre de la gestion du
 service de production et distribution de chaleur sur la commune de la Suze sur Sarthe.*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
 touristiques » réunie le 8 décembre 2025,*

Après avoir entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré.

Le conseil municipal,

Par 17 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

**➤Adopte le règlement de service relatif à la production, au transport et à la distribution de
 chaleur sur la commune de La Suze sur Sarthe.**

➤Autorise le Maire à signer le règlement de service

**➤Dit que le règlement de service est remis à l'Abonné en amont de la conclusion de la
 police d'abonnement.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,
--

Le Secrétaire de séance,
Pascal BRETON

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES




Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°160/2025 – CONVENTION DE RACCORDEMENT DE LA RESIDENCE
AUTONOMIE AU SERVICE DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION
DE CHALEUR AVEC SARTHE HABITAT

*L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
~~Caroline~~, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maithé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
~~Béatrice~~, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE
Maité, PARIS-Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT,
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne
pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET,
Maité REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°160/2025 :

Vu l'article L. 2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'une chaufferie à bois et d'un réseau de chaleur qui desservira les sites de l'école primaire et maternelle de la Renardière, le gymnase, la salle des fêtes, la médiathèque, la résidence autonomie et le collège.

Considérant l'étude de faisabilité qui a permis à la Commune de s'assurer de la faisabilité technique et juridique du projet.

Vu la décision du Maire n°039/2024 en date du 14 avril 2024 attribuant le marché de maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un réseau de chaleur à la société WEPO,

Vu la délibération n°009/2025 du 21 janvier 2025 adoptant le projet de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur urbain sur la commune de La Suze sur Sarthe et attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au groupement AKAJOULE,

Vu le règlement de service relatif à la production, au transport et à la distribution de chaleur sur la commune de La Suze sur Sarthe adopté par délibération n°159/2025 en date du 16 décembre 2025,
Considérant qu'il convient de définir les modalités de raccordement de la Résidence Autonomie au service de production et distribution de chaleur sur la commune de la Suze sur Sarthe,

Vu la convention de raccordement tripartite entre Sarthe Habitat, propriétaire du bâtiment, le CCAS, gestionnaire de la Résidence autonomie (Abonné) et la Commune, service de production, de transport et de distribution de chaleur.

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 8 décembre 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

➤Approuve la convention de raccordement de la Résidence Autonomie au service de production, au transport et à la distribution de chaleur avec Sarthe Habitat et le Centre Communal d'Action Sociale de La Suze sur Sarthe.

➤Autorise le Maire à la signer.

.../...

<p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,</p>	
<p>Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON</p> 	<p>Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES</p> 

Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°161/2025 – CONVENTION DE RACCORDEMENT DU COLLEGE AU SERVICE
DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE CHALEUR AVEC LE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE
Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT,
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne
pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET,
Maïté REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°161/2025 :

Vu l'article L. 2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu le projet d'une chaufferie à bois et d'un réseau de chaleur qui desservira les sites de l'école
 primaire et maternelle de la Renardière, le gymnase, la salle des fêtes, la médiathèque, la résidence
 autonomie et le collège,*

*Considérant l'étude de faisabilité qui a permis à la Commune de s'assurer de la faisabilité technique
 et juridique du projet.*

*Vu la décision du Maire n°039/2024 en date du 14 avril 2024 attribuant le marché de maîtrise
 d'ouvrage pour la mise en place d'un réseau de chaleur à la société WEPO,*

*Vu la délibération n°009/2025 du 21 janvier 2025 adoptant le projet de création d'une chaufferie
 bois et d'un réseau de chaleur urbain sur la commune de La Suze sur Sarthe et attribuant le marché
 de maîtrise d'œuvre au groupement AKAJOULE,*

*Vu le règlement de service relatif à la production, au transport et à la distribution de chaleur sur la
 commune de La Suze sur Sarthe adopté par délibération n°159/2025 en date du 16 décembre 2025,
 Considérant qu'il convient de définir les modalités de raccordement du Collège AJ Trouvé Chauvel
 au service de production et distribution de chaleur sur la commune de la Suze sur Sarthe,*

*Vu la convention de raccordement tripartite entre le Conseil Départemental, propriétaire du
 bâtiment, le Collège AJ Trouvé Chauvel, Abonné et la Commune, service de production, de
 transport et de distribution de chaleur.*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
 touristiques » réunie le 8 décembre 2025,*

Après avoir entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,

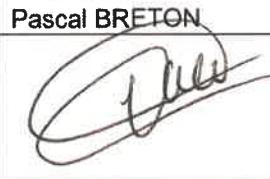
Le conseil municipal,

A l'unanimité,

**➤Approuve la convention de raccordement du Collège AJ Trouvé Chauvel au service de
 production, au transport et à la distribution de chaleur avec le Conseil Départemental et le
 Collège AJ Trouvé Chauvel.**

➤Autorise le Maire à la signer.

.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme, Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	
	

Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°162/2025 – POLICE D’ABONNEMENT AU SERVICE DE
PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE CHALEUR
RÉSIDENCE AUTONOMIE

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoit, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE
Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT,
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne
pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET,
Maïté REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°162/2025 :

Vu l'article L. 2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu le projet d'une chaufferie à bois et d'un réseau de chaleur qui desservira les sites de l'école
 primaire et maternelle de la Renardière, le gymnase, la salle des fêtes, la médiathèque, la résidence
 autonomie et le collège,*

*Considérant l'étude de faisabilité qui a permis à la Commune de s'assurer de la faisabilité technique
 et juridique du projet.*

*Vu la décision du Maire n°039/2024 en date du 14 avril 2024 attribuant le marché de maîtrise
 d'ouvrage pour la mise en place d'un réseau de chaleur à la société WEPO,*

*Vu la délibération n°009/2025 du 21 janvier 2025 adoptant le projet de création d'une chaufferie
 bois et d'un réseau de chaleur urbain sur la commune de La Suze sur Sarthe et attribuant le marché
 de maîtrise d'œuvre au groupement AKAJOULE,*

*Vu le règlement de service relatif à la production, au transport et à la distribution de chaleur sur la
 commune de La Suze sur Sarthe adopté par délibération n° 159/2025 en date du 16 décembre 2025,
 Vu la convention de raccordement tripartite entre Sarthe Habitat, propriétaire du bâtiment, le
 CCAS, gestionnaire de la Résidence autonomie (Abonné) et la Commune, service de production, de
 transport et de distribution de chaleur.*

*Considérant qu'il convient de préciser les conditions d'abonnement au service de production,
 transport et distribution de chaleur,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
 touristiques » réunie le 8 décembre 2025,*

Après avoir entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,

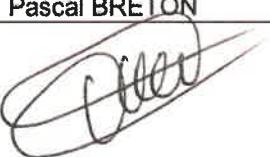
Le conseil municipal,

A l'unanimité,

**➤Approuve la police d'abonnement de la Résidence Autonomie au service de production, au
 transport et à la distribution de chaleur avec le Centre Communal d'Action Sociale de La Suze
 sur Sarthe.**

➤Autorise le Maire à la signer.

.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°163/2025 – POLICE D'ABONNEMENT AU SERVICE DE
PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE CHALEUR
COLLEGE A.J. TROUVE-CHAUVEL**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maithé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE
Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT,
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne
pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET,
Maïté REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°163/2025 :

Vu l'article L. 2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu le projet d'une chaufferie à bois et d'un réseau de chaleur qui desservira les sites de l'école
 primaire et maternelle de la Renardière, le gymnase, la salle des fêtes, la médiathèque, la résidence
 autonomie et le collège,*

*Considérant l'étude de faisabilité qui a permis à la Commune de s'assurer de la faisabilité technique
 et juridique du projet.*

*Vu la décision du Maire n°039/2024 en date du 14 avril 2024 attribuant le marché de maîtrise
 d'ouvrage pour la mise en place d'un réseau de chaleur à la société WEPO,*

*Vu la délibération n°009/2025 du 21 janvier 2025 adoptant le projet de création d'une chaufferie
 bois et d'un réseau de chaleur urbain sur la commune de La Suze sur Sarthe et attribuant le marché
 de maîtrise d'œuvre au groupement AKAJOULE,*

*Vu le règlement de service relatif à la production, au transport et à la distribution de chaleur sur la
 commune de La Suze sur Sarthe adopté par délibération n°159/2025 en date du 16 décembre 2025,
 Vu la convention de raccordement tripartite entre le Conseil Départemental de La Sarthe,
 propriétaire du bâtiment, le Collège A.J. Trouvé-Chauvel, Abonné et la Commune, service de
 production, de transport et de distribution de chaleur.*

*Considérant qu'il convient de préciser les conditions d'abonnement au service de production,
 transport et distribution de chaleur,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
 touristiques » réunie le 8 décembre 2025,*

Après avoir entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

**➤Approuve la police d'abonnement du Collège A.J. Trouvé-Chauvel au service de production,
 au transport et à la distribution de chaleur avec le Conseil Départemental de La Sarthe**

➤Autorise le Maire à la signer.

.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°164/2025 – POLICES D’ABONNEMENT AU SERVICE DE PRODUCTION,
TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE CHALEUR ECOLE MATERNELLE, ECOLE
PRIMAIRE RENARDIERE, SALLE DES FÊTES, GYMNASE, MÉDIATHÈQUE**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maithé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE
Maité, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT,
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne
pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET,
Maité REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°164/2025 :

Vu l'article L. 2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu le projet d'une chaufferie à bois et d'un réseau de chaleur qui desservira les sites de l'école
primaire et maternelle de la Renardière, le gymnase, la salle des fêtes, la médiathèque, la résidence
autonomie et le collège,*

*Considérant l'étude de faisabilité qui a permis à la Commune de s'assurer de la faisabilité technique
et juridique du projet.*

*Vu la décision du Maire n°039/2024 en date du 14 avril 2024 attribuant le marché de maîtrise
d'ouvrage pour la mise en place d'un réseau de chaleur à la société WEPO,*

*Vu la délibération n°009/2025 du 21 janvier 2025 adoptant le projet de création d'une chaufferie
bois et d'un réseau de chaleur urbain sur la commune de La Suze sur Sarthe et attribuant le marché
de maîtrise d'œuvre au groupement AKAJOULE.*

*Vu le règlement de service relatif à la production, au transport et à la distribution de chaleur sur la
commune de La Suze sur Sarthe adopté par délibération n° 159/2025 en date du 16 décembre 2025,
Considérant qu'il convient de préciser les conditions d'abonnement des bâtiments communaux au
service de production, transport et distribution de chaleur,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 8 décembre 2025,*

Après avoir entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- ✓ *Approuve les polices d'abonnement l'école maternelle Renardière, l'école primaire Renardière,
la salle des fêtes, le gymnase et la médiathèque au service de production, au transport et à la
distribution de chaleur*
- ✓ *Autorise le Maire en qualité de gestionnaire du service de production et distribution de chaleur
sur la commune de La Suze sur Sarthe à les signer*
- ✓ *Autorise Jean-Marc COYEAUD, adjoint au Maire, en qualité d'abonné au service de production
et distribution de chaleur sur la commune de La Suze sur Sarthe à les signer.*

.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°165/2025 – ACQUISITION DE LA PARCELLE AD710D AU DÉPARTEMENT
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS

*L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maithé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE
Maité, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT,
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne
pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET,
Maité REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°165/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L2122-21
et L.2241-1,*

Considérant le projet de construction d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois,

*Considérant que l'emplacement de la chaufferie bois est prévu rue Raoul Pichon entre l'école de la
Renardière et le Collège AJ Trouvé Chauvel,*

*Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir une partie d'une parcelle appartenant au Département
pour la construction de la chaufferie.*

Vu le document d'arpentage établi par GEOMANS le 18 novembre 2025,

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 8 décembre 2025,*

Après avoir entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

➤ *Décide d'acquérir auprès du Département la parcelle cadastrée section AD710D sise 1
Rue Raoul Pichon, d'une superficie d'environ 374 m², à l'euro symbolique.*

➤ *Dit que l'acte de vente sera établi par acte administratif rédigé par les services juridiques du
Département.*

➤ *Dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal,*

➤ *Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition
de cette propriété et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°166/2025 – CESSION DES PARCELLES AD711A ET AD712E AU
DEPARTEMENT**

*L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maité, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE
Maité, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT,
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne
pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET,
Maité REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°166/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L2122-21
et L.2241-1,*

*Considérant l'intérêt pour le Département d'acquérir la parcelle AD711A formant le terrain de
basket extérieur à usage du Collège AJ Trouvé Chauvel, attenant aux parcelles dont le Département
de la Sarthe est propriétaire, ainsi que la parcelle AD712E formant la pointe à l'entrée du collège rue
Raoul Pichon,*

*Considérant que la commune n'a pas l'utilité des parcelles AD711A et AD712E et qu'il est
préférable, dans ces conditions, de la céder au Département de la Sarthe,*

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 17 novembre 2025,

*Vu les documents d'arpentage établis par GEOMANS le 7 novembre 2025 et le 18 novembre 2025,
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 8 décembre 2025,*

Après avoir entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

**► Autorise la cession de la parcelle cadastrée section AD711A sise « La Renardièvre » d'une
contenance de 1 264 m² et de la parcelle AD712E sise « 3 rue de la Renardièvre » d'une contenance
de 29 m² au profit du Département de la Sarthe à l'euro symbolique,**

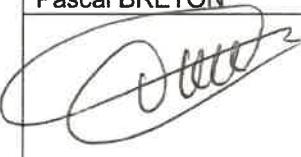
**► Précise que le transfert de propriété au profit du Département de la Sarthe fera l'objet
d'un acte rédigé en la forme administrative reçue et authentifié par Monsieur le Président du
Conseil départemental,**

**► Habilite Monsieur le Maire à signer l'acte administratif à intervenir et tous les documents
y afférents.**

**► Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de
cette propriété et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

**Décide que la commune prendra également en charge la fourniture et la pose des nouvelles clôtures
et portillons, si nécessaire.**

.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°167/2025 – CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDES –
ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL DANS LES ECOLES**

*L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE
Maité, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET, Maité REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°167/2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Générales,

Vu le code de l'Education,

Vu le schéma directeur des Espaces Numériques de Travail (ENT) du Ministère de l'Education nationale,

Vu le code de la commande publique dans sa version du 1^{er} avril 2019,

Vu la proposition du rectorat de mettre à disposition des écoles de l'Académie de Nantes un ensemble de services numériques intégrés,

Monsieur le Maire indique que cet outil s'adresse :

*-aux enseignants et aux élèves des écoles qui ont accès à des espaces et des outils pédagogiques
-aux parents qui ont accès au suivi scolaire de leur enfant et aux informations communiquées par l'enseignant, par l'école, par la Municipalité,*

-aux services de la commune qui ont accès aux outils de gestion des services en lien avec l'école (en aucun cas aux espaces et outils pédagogiques, au suivi scolaire des enfants)

Vu l'intérêt des enseignants et des enfants,

Vu la Convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail dans les écoles de l'Académie de Nantes adoptée par délibération n°126/2021 du Conseil Municipal en date du 16 novembre 2021,

Vu la proposition de reconduire le marché jusqu'au 19 juillet 2026,

Vu l'avis de la commission « Scolaire, périscolaire, restauration »,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 8 décembre 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Sabrina BRETON,

Le Conseil municipal,

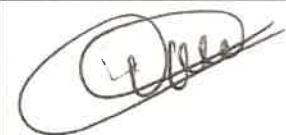
A l'unanimité,

➤ Décide d'adhérer au nouveau groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'Académie de Nantes pour la période du 19 juillet 2026 au 19 juillet 2030.

➤ Autorise le Maire à signer la convention d'adhésion

➤ Autorise le rectorat de l'Académie de Nantes à coordonner le groupement de commandes.

.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme, Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	
	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°168/2025 – SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE
DE L'ECOLE LA RENARDIERE

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET, Maïté REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°168/2025 :

Vu la participation de l'école de La Renardière à l'appel à projet « Parcours Educatif Artistique et Culturel 1^{er} degré » organisé par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC),

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 8 décembre 2025,

Vu l'avis de la commission « Scolaire, périscolaire, restauration »,

Vu la dotation de 300€ versée à la commune qui a la compétence en matière de fonctionnement des écoles élémentaires,

Après avoir entendu l'exposé de Sabrina BRETON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité.

►Décide de verser une subvention exceptionnelle de 300€ à la coopérative scolaire de l'école La Renardière correspondant à la dotation reçue de la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle pour la participation de l'école au projet « Parcours Educatif Artistique et Culturel 1^{er} degré ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°169/2025 – ACQUISITION PARCELLE AB169

« LES VERGERS » A M DASSE

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maithé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE
Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT,
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne
pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET,
Maïté REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°169/2025 :

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21
et L. 2241-1 à L. 2241-7,*

Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que la commune souhaite réaliser des réserves foncières proches du centre,

*Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 169
située dans le périmètre du projet.*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 8 décembre 2025,*

Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Le conseil municipal,

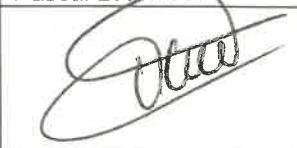
A l'unanimité,

- *Décide d'acquérir la parcelle section AB 169 sise « Les Vergers » d'une contenance d'environ
613m² au prix de 2 500€ appartenant à M. DASSE Maurice*
- *Autorise M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir,*
- *Dit que cet acte sera établi par Maître GAGNEBIEN Solenne et Maître Lucie GALLIEN
notaires à l'Office Notariale de La Milesse (Sarthe) 2 rue de la Terroirie*
- *Dit que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune,*
- *Dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal,*
- *Donne au Maire tous pouvoirs afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Pascal BRETON

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES




Mis en ligne le :

Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°170/2025 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL**

*L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maithé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET, Maïté REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°170/2025 :

*Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,*

Vu l'avis du Comité Social Technique en date du 16 décembre 2025,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 8 décembre 2025,

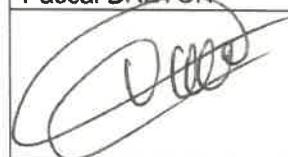
Entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

➤ Décide de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, soit 27h par semaine à compter du 1^{er} janvier 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°171/2025 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION
TERRITORIAL

*L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maithé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE
Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandre, KEROUANTON
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT,
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne
pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET,
Maïté REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°171/2025 :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

*Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de
chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de
l'établissement,*

Vu l'avis du Comité Social Technique en date du 16 décembre 2025,

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 8 décembre 2025,*

Entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,

Après en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

**➤ Décide de créer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet, soit 13h50
par semaine à compter du 1^{er} janvier 2026.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°172/2025 – AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL
D'UN ADJOINT D'ANIMATION

*L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET, Maïté REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°172/2025 :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L542-1 et suivants, et L611-1 et suivants,

Vu le Décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet

Vu le Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 16 décembre 2025,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 8 décembre 2025,

Entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide,

A l'unanimité,

➤ **D'augmenter le temps de travail d'un adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe sur un temps non complet à 96%, soit un temps sur la Commune de 1162h et une mise à disposition pour les ALSH communautaires de 375h, soit une annualisation de 1 537heures/an.**

➤ **De supprimer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 80%.**

<p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,</p> <p>Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON</p> 	
	<p>Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES</p> 

Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°173/2025 – CRÉATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

*L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET, Maïté REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°173/2025 :

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu l'avis du Comité Social Technique en date du 16 décembre 2025,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 8 décembre 2025,

Entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,

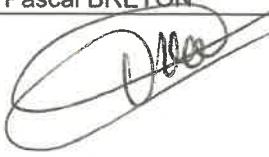
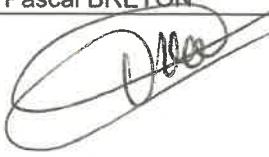
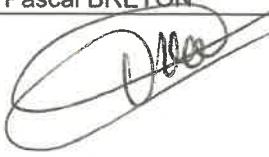
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

► *Décide de créer un poste d'Animateur à temps complet par voie de promotion interne à compter du 1^{er} janvier 2026,*

► *Décide de supprimer un poste d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet.*

<p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,</p> <table border="1"> <tr> <td>Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON</td><td>Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES</td></tr> <tr> <td></td><td></td></tr> </table>		Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES		
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES				
					

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°174/2025 – CONVENTION D'ADHESION A SANTE AU TRAVAIL 72**

*L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON VIVIER
~~Caroline~~, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE
Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT,
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne
pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET,
Maïté REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

Délibération n°174/2025 :

*Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 136-1 et L.812-3 à L.812-5,
Vu le code du travail,*

*Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi
qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,*

Vu l'avis du Comité social réuni le 16 décembre 2025,

*Considérant que chaque employeur public territorial est tenu de prendre les dispositions
nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail,
notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de
santé des agents, et doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Dans ce
cadre, il peut conclure une convention avec un Service de Prévention et de Santé au Travail
Interentreprises (SPSTI).*

*Santé au travail 72 est un SPSTI et dispose de l'agrément nécessaire pour permettre aux médecins
du travail d'exercer régulièrement.*

*Il est proposé de confier à Santé au Travail 72, pour les agents de la collectivité, les missions de
service de médecine professionnelle et préventive dans le cadre de la convention annexée à la
présente délibération.*

Après avis du Comité Social Territorial réuni le 16 décembre 2025,

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 8 décembre 2025,*

Ayant entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

A l'unanimité, décide :

**➤ D'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2026, à Santé au travail 72 afin qu'il exerce, pour les agents
de la collectivité, les missions de service de médecine professionnelle et préventive,**

➤ D'approuver la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

➤ D'autoriser le Maire à signer cette convention,

➤ Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLHERES
	 

Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°175/2025 – SUBVENTION RECREAJEUX

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, également convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, DUPUY Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET, Maïté REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°175/2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 8 décembre 2025,

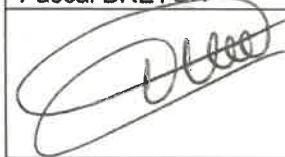
Ayant entendu l'exposé de Patrick LUSSEAU,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

- **Décide de verser un acompte sur la subvention 2026 à l'Association Récréajeux pour permettre d'assurer les frais de fonctionnement en début d'année.**
- **Fixe le montant de cet acompte à 5 000,00€.**
- **Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2026.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°176/2025 – SUBVENTION ENTENTE SPORTIVE

*L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maïthé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET, Maïté REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°176/2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 8 décembre 2025,

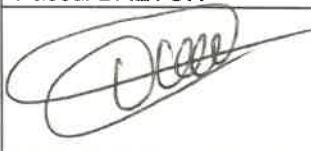
Ayant entendu l'exposé de Patrick LUSSEAU,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

- **Décide de verser un acompte sur la subvention 2026 à l'Association « L'Entente Sportive » pour permettre d'assurer les frais de fonctionnement en début d'année.**
- **Fixe le montant de cet acompte à 7 500,00€.**
- **Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2026.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 



Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°177/2025 – SUBVENTION FOOTBALL CLUB DE LA SUZE/ROEZE**

*L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE
Maithé, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET
Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE
Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON
Mikaël, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT,
Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne
pouvoir à Mikaël KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET,
Maïté REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°177/2025 :

*Vu le Code Général des Collectivités Locales,
Ayant entendu l'exposé de Patrick LUSSEAU,
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 8 décembre 2025,
Après en avoir délibéré.
Le Conseil municipal,
A l'unanimité,*

- *Décide de verser un acompte sur la subvention 2026 à l'Association « Football Club de La Suze/Roëzé » pour permettre d'assurer les frais de fonctionnement en début d'année.*
- *Fixe le montant de cet acompte à 8 500,00€.*
- *Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2026.*

<p>Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,</p> <p>Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON</p> 	
	

Mis en ligne le :
19 décembre 2025

Date de convocation :
9 décembre 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°178/2025 – AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE
D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL ET D'UN PLAN MERCREDI**

*L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, LUSSEAU Patrick, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ALINE Maité, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, BOUCHERON Mathieu, PIQUET Béatrice, HONORE Benoit, VHEL Bruno, DUPUY Guillaume, REQUENA-CARRE Maïté, PARIS Emmanuelle, MOREAU Nicolas, LEVOYÉ Alexandra, KEROUANTON Mikael, HENRY Yoann, OLIVIER Patrice, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Caroline ROTON-VIVIER donne pouvoir à Annick SEPTSAULT, Guillaume DUPUY donne pouvoir à Philippe FAGES, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Mikael KEROUANTON

Membres absents : Sophie FRANÇAIS, Mathieu BOUCHERON, Béatrice PIQUET, Maïté REQUENA-CARRE, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Pascal BRETON a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°178/2025 :

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 551-1 et R. 551-13 du code de l'éducation,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R.227-1, R.227-16 et R.227-202,

Vu le décret n°2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires,

Vu le Projet Educatif Territorial (PEDT) adopté par délibération n°101/2023 du Conseil Municipal lors de la séance du 3 octobre 2023,

Vu la délibération n°012/2024 en date du 13 février 2024 adoptant la convention qui règle les modalités d'organisation et les objectifs éducatifs des activités mises en place dans le cadre d'un PEDT et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles de La Suze sur Sarthe dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui,

Considérant que cette convention arrive à échéance en septembre 2026,

Considérant les élections municipales de mars 2026 et la mise en place de nouveaux membres au sein du comité de pilotage du PEDT,

Considérant qu'il est possible de conclure un avenant pour la prolongation de cette convention,

Vu l'avis de la commission « Scolaire, Périscolaire, Restauration »,

Ayant entendu l'exposé de Sabrina BRETON,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

►Demande la prolongation du PEDT et du plan mercredi

►Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) et d'un plan mercredi à venir avec la Préfecture, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Sarthe (DSDEN) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Pascal BRETON	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	